



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/293

Autorisation de signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/293 - AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans des conventions concluent pour trois ans qui précisent les conditions d'attribution et le montant de la subvention allouée.

Ces associations contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. Cette action en faveur des familles lyonnaises, en raison de son caractère d'intérêt général, participe à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Lorsque les conventions arrivent à échéance et si les objectifs s'inscrivent toujours dans le cadre du fonctionnement et de l'animation d'une structure d'accueil petite enfance, tels que définis par la réglementation, il convient de signer de nouvelles conventions. Les associations sont invitées, au préalable, à se prononcer sur les conventions et à approuver leur contenu.

Certaines conventions arrivant à échéance entre les mois de juin et septembre 2014, il convient de préciser pour ces dernières que les présentes conventions votées annulent et remplacent celles actuellement en vigueur.

Concernant les établissements ci-après, la valeur locative annuelle totale des locaux ainsi mis à disposition par la Ville de Lyon est estimée à 521 660 €, détaillée dans le tableau ci-dessous :

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention	Valeur locative annuelle des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement votée pour 2014
2^e arrondissement				
Croix Rouge Française	Savoie Lamartine	Cadre + Occupation temporaire	105 352 €	292 160 €

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention	Valeur locative annuelle des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement votée pour 2014
3^e arrondissement				
La Friponnerie	Arc en Ciel - Crèche Familiale et Crèche Collective	Cadre	/	CF : 264 160 € CC : 88 160 €
Croix Rouge Française	Les Oursons	Cadre	/	72 160 €
Les Monchatons	Lacassagne (siège de l'association)	Occupation temporaire	6 067 €	/
Les Montchatons	Acacias	Cadre + Occupation Temporaire	27 055 €	129 760 €
Mutualité Française du Rhône - SSAM	Les Carillons	Cadre + Occupation Temporaire	12 796 €	68 160 €
4^e arrondissement				
Association Crèche Saint Bernard	Melba - Crèche Familiale et Crèche Collective	Cadre + Occupation Temporaire	42 162 €	CF : 132 160 € CC : 196 160 €
Le Jardin de la Colline	Le Jardin de la Colline	Cadre + Occupation Temporaire	20 304 €	72 160 €
5^e arrondissement				
Mutuelle Petite Enfance du 5^e	La Courte Echelle	Cadre + Occupation Temporaire	16 273 €	36 160 €
6^e arrondissement				
Merlin Pinpin	Merlin Pinpin	Cadre + Occupation Temporaire	25 801 €	57 760 €
Babilou	Crèche du Parc	Cadre + Occupation Temporaire	83 545 €	/
Croix Rouge Française	Pierrot et Colombine	Cadre + Occupation Temporaire	71 232 €	207 360 €
7^e arrondissement				
Mutualité Française du Rhône - SSAM	Grain d'Orge	Cadre + Occupation Temporaire	79 153 €	272 160€
Mutualité Petite Enfance Lyon 7	Pouss'7	Cadre + Occupation Temporaire	22 548 €	42 560€
Les Bébé de Gerland	Les Gônes de Gerland	Cadre	/	31 360€

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention	Valeur locative annuelle des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement votée pour 2014
8^e arrondissement				
Les P'tits Gônes du 8 Baby Nursery	Les P'tits Gônes du 8 Crèche Familiale et Crèche Collective	Cadre + Occupation Temporaire	9 372 €	CC : 7 700 € CF : 325 760 €
	Baby Nursery	Cadre	/	174 560 €

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations susmentionnées sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD